

CULTUREL, SPORTIF, EDUCATIF, DE RECHERCHE OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE - VISA DE COURT SEJOUR

- **Formulaire de candidature** dûment rempli et signé par le candidat
- **Passeport/ document de voyage**
  - a) Avec une validité d'au moins 3 mois après le séjour prévu
  - b) Être délivré au cours des 10 dernières années
- **Une photo couleur récente de format passeport avec fond blanc (3,5 x 4,5 cm)**
- **S'il s'agit d'un mineur** : le consentement d'un parent ou d'un tuteur légal ne devrait être requis que si le mineur voyage seul ou avec un seul parent. Il convient de faire exception à cette règle si le parent isolé avec lequel le mineur doit voyager est la seule personne investie de l'autorité parentale.
- **Lettre d'invitation ou document officiel de l'organisateur** de la manifestation culturelle, sportive, éducative, de recherche ou de formation professionnelle dans l'Etat membre de destination, indiquant le (s) prénom (s) et nom (s) de la personne (s) invitée (s), le but du voyage, la durée du séjour et des informations sur le financement du séjour.
- **Réservation du billet aller-retour**
- **Note verbale ou lettre officielle du ministère ou de l'entité algérienne** chargée de la culture, des sports, de l'éducation, de la recherche ou de la formation professionnelle, indiquant : le (s) nom (s) et nom (s) de la personne ou des personnes en visite, leur statut, les but du voyage, la durée du séjour et des informations sur le financement du séjour.

**Assurance médicale de voyage** - couverture minimale de 30.000euros; couvrant toute la durée du séjour prévu et les frais éventuels de rapatriement, de traitement médical d'urgence, de traitement hospitalier d'urgence, de décès et valable pour tous les États Schengen.